

221C0759
FR0000125007-FS0263

13 avril 2021

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 12 avril 2021, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75007 Paris) a déclaré avoir franchi directement et indirectement en hausse, le 7 avril 2021, le seuil de 5% des droits de vote de la société COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN et détenir directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société CNP Assurances qu'elle contrôle, 22 782 313 actions COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN représentant 29 954 131 droits de vote, soit 4,28% du capital et 5,11% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
CDC (directement)	11 221 428	2,11	18 393 246	3,14
CNP Assurances	11 560 885	2,17	11 560 885	1,97
Total CDC	22 782 313	4,28	29 954 131	5,11

Ce franchissement de seuil résulte de la réception d'actions COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN détenues à titre de collatéral par CNP Assurances.

¹ Sur la base d'un capital composé de 532 694 623 actions ordinaires représentant 585 740 565 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.